

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/156/2.1

Feuillet n° 182

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre**, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 6 décembre 2021**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

#### **PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

#### **Suppléant :**

**Excusés** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Retrait de la délibération n°2018/067/2.1 fixant les dates de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU de Thenon**

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45 ;

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** la délibération n° 2013/029/ 2.1.2173 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Causses et Vézère en date du 15 mars 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de THENON ;

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021156-DE  
Regu le 17/12/2021

Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir expose que le projet de création d'un camping destiné à accueillir des Habitations Légères de Loisirs, par la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ne peut être autorisé par une procédure de modification simplifiée, conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme. Il est nécessaire de prescrire une procédure de révision allégée, conformément aux articles L.153-31 et L.153-34 du Code de l'Urbanisme. La procédure de modification simplifiée n°1 est abandonnée.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- ✎ **DE RETIRER** la délibération n°2018/067/2.1 relative à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;
- ✎ **D'ABANDONNER** la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Thenon.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21, la présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et à la mairie de THENON pendant un mois.
- D'une mention de cet affichage insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.
- D'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

La présente délibération deviendra exécutoire après :

- Sa transmission à Madame la Sous-préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT.
- L'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 15/12/2021

Le Président,  
Dominique BOUSQUET  
Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir

Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
Haut Périgord Noir

AR PREFECTURE
024-200041150-20211213-DE2021156-DE
Regu le 17/12/2021